

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU D'UN MATÉRIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59, modifié)

N°RA09-0018

Valable 5 ans à compter du 30 janvier 2009

- Matériau présenté par** : LURIE
Produits et techniques d'ignifugation
127 avenue Victor Hugo
93300 AUBERVILLIERS
FRANCE
- Marque commerciale** : ACRYFLAM
- Description sommaire** : Revêtement mural essayé appliqué sur support M0 non isolant.
Peinture ignifugée en phase aqueuse à base d'acrylique appliquée en 2 couches à raison d'environ 200 g/m² humide.
Aspect : mat.
Coloris : divers.
- Nature de l'essai** : Essai par rayonnement
Détermination de la chaleur de combustion (PCS)

CLASSEMENT(S) : valable(s)	Appliqué	- Sur support M0 non isolant	M0
		- Sur plaque de plâtre cartonnée M1	non déterminé
		- Sur panneau M1 de particules de bois	non déterminé

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée a priori.
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA09-0018 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Champs-sur-Marne, le 30 janvier 2009

Le Technicien
Responsable de l'essai

Caroline LE DREAN

Le Chef du laboratoire
Réaction au Feu

Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 84 12 | FAX. (33) 01 64 68 84 79 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS